

année 1730 à 1739



LE PRESENT REGISTRE, contenant
 feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier,
 par Nous Louis-Marie-Robert MARQUELLET, Chevalier
 Seigneur de la Noüe, Conseiller du Roy, Président,
 Lieutenant Général aux Bailliage & Siège Présidial de
 Meaux, pour servir à enregistrer les Actes de Baptêmes,
 Mariages & Sépultures de la Paroisse de ^{Triel}
 pendant l'année mil sept cent ^{quarante}
 & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
 année, être l'un des deux Registres, signé conformément
 à la Déclaration du Roy du 9 Avril 1736. & certifié vé-
 ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou
 envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine
 contre ledit Sieur Curé de dix livres d'Aumône & de laisic
 de son Temporel, & contre les Marguilliers de dix livres
 d'Amende, les uns & les autres de tels dépens, domma-
 ges & intérêts qu'il apartiendra; le tout, suivant ladite
 Déclaration du 9 Avril 1736. & les anciennes Ordon-
 nances. FAIT à Meaux en notre Hôtel, le
 Décembre mil sept cent 49

M. M. M. M. M.

Le 1730 Le quatorze janvier par moi Curé soussigné de la
 Jean Baptiste de ou j'ai précédemment enregistré Mariages de
 Paul Gaber ^{de Meaux} à Cillhardou de C. de C. de C. de C.
 le parrein Jean Francois Guerin fils de M. Michel
 guerin ^{de Meaux} de C. de C. de C. de C. de C. de C. de C. de C.
 Nicole Meunier de C. de C. de C. de C. de C. de C. de C. de C.
 Cillhardou lesquels ont signé Jean Francois Guerin

Francis Nicole Meunier
 et Robert curé

Mairie de Triel

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte
 Batisse jesus martin ne d'ancien jono du legitimo Mariage
 de Jean martin manonvius et de Genevieve Marotte
 son Epouse Le parant jesus Martin Marotte fils de
 jesus Marotte et de la maraine Marie Anne Le parant
 Louis de la Roche parois, fille de l'autorité Episcopale
 de la maraine a de l'au ne d'ancien jono

Pierre Martin Marotte ^{curé} Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé
 acte de batisse jesus ambroise du jono precedent du legitimo
 mariage de Genevieve Duquesne Comtesse a Vallandon
 et de Margate Lebeque et de Louise Le parant jesus
 Ambroise parant La maraine Genevieve du boudes
 Laquelle a de l'au ne d'ancien jono

Jesus Ambroise parant ^{curé} Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte jesus
 dans Le Cimetiere de cette paroisse Le jono de jesus Martin
 du jono precedent a age de quinze jous fils de Jean Martin
 Manonvius et de Genevieve Marotte son jono et mere en presence
 de son jono qui a de l'au ne d'ancien jono Duquel jono
 parois et de l'au ne d'ancien jono

Durandoy ^{curé} Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte jesus
 dans Le Cimetiere de cette paroisse Le jono de Marie Anne Lebeque

Marie Agie de ^{curé} Robert curé
 jono de Marie Anne Lebeque et de Genevieve
 de jesus Martin Marotte
 Francois Marotte
 Ruo quincaupier
 et Mary a d'ancien jono de l'au ne d'ancien jono
 de Duquel jono parois provincial qui a de l'au ne d'ancien jono

Durandoy ^{curé} Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte jesus
 dans Le Cimetiere de cette paroisse Le jono de Genevieve
 Legitimé Mariage de Genevieve Maurice et de Genevieve
 Genevieve Maurice apres avoir ete ordonné par Genevieve
 de l'au ne d'ancien jono de Genevieve

Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte jesus
 dans Le Cimetiere de cette paroisse Le jono de Marie Anne Lebeque
 Baptiste de l'au ne d'ancien jono de Genevieve et de Marie Anne Lebeque
 de Genevieve Maurice et de Genevieve Maurice apres avoir ete ordonné par Genevieve
 de l'au ne d'ancien jono de Genevieve

Durandoy ^{curé} Robert curé

L'an 1750 Lequel jour par Nos. Cui d'ou signé acte jesus
 dans Le Cimetiere de cette paroisse Le jono de Marie Anne Lebeque
 Marie Marguerite ne d'ancien jono precedent du legitimo mariage
 de Louis Maurice et de Marguerite Maurice son Epouse
 Le parant jesus Maurice de Genevieve et de la maraine Marie
 Anne Maurice Lequel a de l'au ne d'ancien jono

P. & Musnier M. A. Musnier
 Robert curé

L'epoux a signé et lad' demie Helam mere a declaré un volonne
signé jacquelairent eud

L'an 1750 Le vingt six may par moy curé d'assigné de la paroisse
dans la parochie de cette paroisse le corps des quereurs Courtiers
de cede d'un nom de jous a que les d'oyans a demie fille de Jean Courtier
parmius a tullebardou a de Marie quereurs. Neignie les p'euux mere
en presence de son pere qui a declaré un volonne signé par Courtier
de son pere et d'infants pour paroisial eud signé Jean Courtier

Quereurs et Jobert curé
Georgina

L'an 1750 Le huit May par moy curé d'assigné de la paroisse
dans la parochie de cette paroisse le corps de jous Papillon
La boucua a tullebardou, de cede du jous quereurs a que a avoiraux
tous eud documents a que de son pere trois ans en presence
de Jean papillon son fils d'autours fouilliot son quereur
de nicolas paroisial et Louisa Yasso son Cousine de laquelle on
tous eud signé Jean papillon Antoine fouilliot Patart
Jean Francois de cede Jobert curé

L'an 1750 Le vingt quatre may a été baptisé par moy curé
le frere catholique un de sa fille d'Antoine fouilliot
Catholique en des. Marie. Neignie le corps papillon. Le jous eud
mes de cede paroisial le jous paroisial Jean papillon la
Merveille catholique paroisial de Jean de France paroisial
de cette paroisial le 3. may jous paroisial un de son signé
Jean papillon Jobert curé

Le lendemain de ce jour samedi 25 may 1750 le 23 may a été baptisé
dans le catholique de cette paroisial par moy curé le frere

4
Cet jour de cede le 24 du 2. may fille de tullebardou
fouilliot Catholique en des. Marie Neignie le corps papillon
cette paroisial le jous paroisial de son paroisial signé

Jobert curé Antoine fouilliot

L'an 1750 Le six jous par moy curé d'assigné de la paroisse
dans la parochie de cette paroisse le corps des. Marie. Neignie
papillon. femme d'Antoine fouilliot Catholique a tullebardou, de cede
du jous quereurs a que a avoiraux tullebardou, de cede
en presence de son pere qui a declaré un volonne signé par Courtier
de son pere et d'infants pour paroisial eud signé Jean Courtier
qui on signé a un volonne Antoine fouilliot Jean papillon
Jean fouilliot Jean François de cede Jobert curé

L'an 1750 Le six jous par moy curé d'assigné de la paroisse
a que Jacques y Grosse Fermier a que de cinq eud en
fils de Marie de Grosse Fermier eud de Marie de cede
ou de Grosse Fermier le jous eud de son pere eud de cette paroisial
d'un jous, de Marie Charlotte Comp. a que de cinq eud en
fils de Marie de Grosse Fermier eud de Marie de cede

audie tullebardou eud de Marie Charlotte de cede
eud de son pere eud de cette paroisial d'un jous paroisial
d'un jous eud de son pere eud de cette paroisial
d'un jous eud de son pere eud de cette paroisial
d'un jous eud de son pere eud de cette paroisial

La suite, je paroisial paroisial eud de cette paroisial
eud de son pere eud de cette paroisial
paroisial eud de son pere eud de cette paroisial

Vu La permission des Maires de nosseigneurs
 de La officialité des Maires de nosseigneurs
 sejourner par le Curé de cette paroisse au lieu
 en l'Eglise de Mutual Consentement que l'on
 donne par parole de mariage et
 L'on a donné La benediction Nuptiale en presence
 de Henry Goussier Maréchal & Vignier de Charles Fumie
 Georges a tubardou Courcier, ams de Lejeune
 de Jean Legras de enfila, de Charles Normil
 Masson oncle de Lejeune Danton Lejeune
 Vigneron beau frere de Lejeune, Lesquels ont
 tous Signez l'acte de Lejeune et Antoine
 Lejeune qui ont déclaré ne sçavoir Signez

JEAN-LEGRAS Vignier & Charles Fumie

de Jean Legras &

M. HERVERMEIL

Robert curé

L'an 1750 Le cinq. Novembre pas Moy curé
 souvigné a été baptisé Marie Charlotte



ne sçavoit prouvé du Legitime Mariage
 de Denis Couquert Laboureur a tubardou
 et de Catherine Boudier son Epouse, Le parain
 M. Jean Boudier Laboureur demourant paroisse de Saint
 et de la Marais Marie Charlotte sœur de son
 Michel Mourau Couquert du parain de tubardou Laquelle
 a déclaré ne sçavoir Signez

Robert curé

L'an 1750 le 26 Novembre a été baptisé pas moy Curé
 souvigné-genevieve angelique née d'un grand frere de M.
 Jacques Couquet veuve de Catherine de la paroisse de Collado
 et de la paroisse de Nicolas Meunier de parain par Baptiste
 Couquet fils de M. Couquet de la paroisse de Marie Catherine
 plailly fille de parain plailly demourant a Collado
 Catherine Couquet laquelle ont Signez avec nous
 parain Couquet & parain Couquet

Jean Baptiste Boquet

parain de Marie Catherine plailly

Robert curé

L'an 1750 le cinq Decembre pas Moy Curé souvigné
 a été baptisé genevieve angelique née d'un grand frere

du Legitime Mariage de Jean Martin Mannoursis et de
Genevieve Marolle son épouse, Le parain autheur d'un homme
fils de Nicolas Roussomme, et de Madame Angelique parain
fille de Jean parain jardinier au dit Trilbardou, Laquelle a déclaré
ne sçavoir signer Le parain a signé avec nous
a visonille bolhomme Gobert curé

L'an 1750 Le 10^e de decembre par Moy curé d'oussigné
a été jugé dans la fonction de cette paroisse
Le corps de Genevieve Angelique Martin decedee
dumême jour agee de deux jours fille de Jean
Martin Mannoursis et de Genevieve Marolle
sa mere en presence de son dit pere qui a déclaré
ne sçavoir signer Du curé plus provincial a signé
Du curé plus provincial Gobert curé

L'an 1750 Lesingne de decembre a été baptisé
Nicolas Robere né d'ice fil de Jean anbi' Naisland
et de Marguerite Orault Le parain Robere parain
fils de M. Robere parain de Montjeu et de Marie
d'annule Marie fiancée Le parain fille de M. Jean
Claude Le parain de Chambré fontaine Lequel
a signé M. Parain François Le parain
Gobert curé